



## 1/ ASSOCIATION

Chaque association renanaise dispose de ce document qu'elle pourra vous remettre complété, tamponné et signé.

Raison sociale : Saint Renan Iroise Vélo

Activité pratiquée : Cyclisme, route ou VTT

Adresse : Route de l'aber, maison du vélo

29 290 Saint Renan



Date : .01/06/2021

Signature et cachet :

Nom : Thierry Bodenes

Prénom :

**Le président de l'association**

## 2/ DEMANDEUR

Vous devez compléter votre partie en y joignant une photocopie de votre livret de famille et un justificatif de domicile.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  Père  Mère  Responsable légal

Code postal : ..... Ville : .....

a inscrit son enfant âgé(e) de 0 à 20 ans pour la saison 2021/2022 :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Montant de l'adhésion hors aide : .....

### DÉCLARE

avoir pris connaissance du règlement relatif à l'aide exceptionnelle 2021 Sport et Culture pour les jeunes Renanais présent au verso de ce document.

certifier que le montant de l'adhésion qu'il a versé à l'association a été diminué du montant de l'aide de 15 euros, qui sera versée directement à l'association.

avoir joint à cette demande :  
- une photocopie du livret de famille,  
- un justificatif de domicile de moins d'un mois.

Date : ..... / ..... / 2021

Signature :

**Le(s) parent(s) - le/la représentant(e) légal(e)**

## 3/ ACCUEIL DE LA MAIRIE

Une fois votre dossier complet, vous pouvez vous présenter à l'accueil de la mairie qui procédera à la vérification des pièces, tamponnera et signera votre demande. Une copie sera faite et l'original vous sera remis afin que vous puissiez le donner à l'association.



Date : ..... / ..... / 2021

Signature et cachet :

**Gilles MOUNIER**  
Maire de Saint Renan

## REGLEMENT

**OBJECTIF : Faire bénéficier les familles d'une aide financière exceptionnelle à la pratique sportive et culturelle de leurs enfants jusqu'à 20 ans.**

La ville de Saint Renan souhaite permettre à tous les enfants de pratiquer une activité sportive ou culturelle toute l'année. Les frais d'inscription au sein d'une association pourront être diminués de 15 euros pour les Renanaises et les Renanais âgés de 0 à 20 ans sur simple présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Cette aide peut être accordée une fois par enfant âgé de 0 à 20 ans pour la période du 1er mai au 30 novembre 2021 (date impérative de dépôt du dossier en mairie).

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être renanaise ou renanais ;
- Adhérer à une association sportive ou culturelle renanaise ;
- Avoir un enfant âgé de 0 à 20 ans inscrit à l'année au sein d'une association renanaise sportive ou culturelle.

### DÉMARCHE

1) Chaque association renanaise dispose de ce document qu'elle pourra vous remettre complété, tamponné et signé.

2) Vous devez compléter votre partie en y joignant une photocopie de votre livret de famille et un justificatif de domicile.

3) Une fois votre dossier complet, vous pourrez vous présenter à l'accueil de la mairie qui procédera à la vérification des pièces, tamponnera et signera votre demande.

Une copie sera faite et l'original vous sera remis afin que vous puissiez le donner à l'association.

### PIÈCES À FOURNIR

- Justificatif de domicile,
- Livret de famille,
- Coupon dûment rempli et signé par :
  - le/les parent(s) ou le représentant légal
  - le président de l'association avec le cachet.

### PRÉCISIONS

▫ Une aide peut être accordée à plusieurs enfants d'un même foyer, dès l'instant où chaque enfant dispose du présent document.

▫ L'aide peut être accordée uniquement si l'enfant est inscrit à une activité sportive ou culturelle durant une année entière. L'aide pourra, par exemple, être sollicitée pour un enfant pratiquant une activité à l'année mais pas pour un stage réalisé pendant les vacances scolaires dans le même établissement.